Vue d'ensemble

juillet 1989

# Le Canada et les Nations Unies

**Introduction**

Au moment où la Seconde Guerre mondiale touchait à sa fin, il était devenu évident que les États du monde devaient désormais disposer d'une enceinte pour régler leurs différends par le dialogue plutôt que par les armes. C'est ainsi que virent le jour les Nations Unies «afin de préserver les générations à venir du fléau de la guerre», de raffermir la foi à l'égard des droits fondamentaux de la personne, d'établir et de faire respecter le droit international ainsi que de promouvoir le progrès social et un meilleur niveau de vie.

Quatre décennies et demie plus tard, les exemples de l'efficacité de l'ONU sont nombreux. Au moyen de ses programmes de développement, elle a permis aux États du tiers monde de bénéficier de l'aide économique et technique dont ils avaient grandement besoin. Ne serait-ce que par l'UNICEF, les Nations Unies sauvent la vie de 400 000 enfants par an en les secourant contre la faim et la maladie. L'ONU continue à exercer des pressions sur les gouvernements qui ne respectent pas les droits et libertés fondamentaux de leurs peuples. Des millions de réfugiés ont obtenu la protection et l'aide de l'ONU, qui par ailleurs a instauré les opérations de maintien de la paix. Au cours des 45 dernières années, l'ONU a plus fait pour codifier le droit international qu'on ne l'avait fait jusque-là dans l'histoire.

Pourtant, les Nations Unies ont à certains égards manqué à l'appel. Le fossé qui sépare les États riches des pauvres demeure intact. Les taux élevés de natalité, l'accélération de la désertification et l'endettement paralysant risquent de compromettre l'avenir économique des pays en développement. Le conflit israélo-palestinien continue à faire peser des doutes sur les perspectives de paix durable au Moyen-Orient. Le pouvoir de prise de décision du Conseil de sécurité de l'ONU est souvent contrarié par le droit de veto des superpuissances. Enfin, les résolutions de l'Assemblée générale sont fréquemment négligées par les États qu'elles visent.

Affaires extérieures Canada
External Affairs Canada

90-02611/

Pour certains, il est plus facile de critiquer l'ONU pour ce qu'elle n'a pas accompli que d'applaudir à ses réalisations. Malgré toutes les critiques, toutefois, le Canada continue à faire confiance aux Nations Unies. C'est au nom d'un internationalisme constructif que le Canada a réaffirmé son engagement en briguant un siège au Conseil de sécurité pour 1989-1990. C'est au nom du même idéal que le Canada continue à appuyer, par ses idées, son personnel et son aide financière, les nombreux programmes de l'ONU.

### La Charte et le changement

La Charte des Nations Unies fut adoptée à la conférence historique de San Francisco, réunie du 25 avril au 26 juin 1945. La délégation canadienne, dirigée par le premier ministre William Lyon Mackenzie King, comprenait le ministre de la Justice, Louis Saint-Laurent et l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, Lester B. Pearson. Naturellement, l'apport du Canada à la conférence ne pouvait être du même ordre que celui des grandes puissances, mais il n'en demeure pas moins considérable. Le Canada proposa diverses dispositions en vue de permettre aux petites et moyennes puissances de jouer un rôle concret et important, dont les articles 10 et 12 de la Charte. Ces articles autorisent l'Assemblée générale à intervenir pour maintenir ou rétablir l'ordre si le Conseil de sécurité est incapable d'agir en raison de veto répétés apposés par une ou plusieurs des superpuissances.

Au cours des dix premières années d'existence de l'ONU, le Canada a joué un rôle de premier plan pour la création de bon nombre des institutions spécialisées. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a vu le jour à l'occasion d'une conférence à Québec. Le docteur Brock Chisholm a fait figure de proue dans la constitution de l'Organisation mondiale de la santé, dont il devint le premier directeur général. Les Canadiens ont également orchestré bien d'autres activités des premiers temps. En 1946, John Humphrey, professeur de droit à l'Université McGill de Montréal, mit sur pied la Division des droits de l'homme du Secrétariat des Nations Unies, dont il demeura à la tête pendant près de vingt ans. On lui doit la première ébauche de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Comme il le faisait remarquer à l'occasion du 40e anniversaire de l'adoption de ce texte, la Déclaration est devenue une partie vitale du droit coutumier international.

À la fin des années 50 et pendant les années 60, les adhésions à l'ONU se multiplièrent rapidement, mais non sans une certaine résistance initiale : de 1951 à 1955, les demandes d'admission furent bloquées par les États-Unis ou l'URSS qui y mettaient leur veto. Pour débloquer l'impasse, le Canada proposa l'admission simultanée des 18 États qui avaient présenté une demande d'adhésion. L'Assemblée générale adopta cette résolution, si bien que le Conseil de sécurité admit tous les États à l'exception de deux, le Japon et la Mongolie extérieure. (Les deux furent admis par la suite : le Japon en 1956 et la Mongolie extérieure en 1961.) Le nombre de membres de l'ONU est passé des 51 États d'origine à 159 aujourd'hui.

Dans les années 70, on assista à une rapide expansion des programmes économiques de l'ONU et des institutions spécialisées, à mesure que les Nations Unies s'engageaient davantage à aider les États du tiers monde à développer leur économie.

L'ONU traversa une période difficile au début des années 80. Les négociations sur la limitation des armements piétinaient. Les États-Unis, le Royaume-Uni et Singapour se retirèrent de l'UNESCO, une des institutions spécialisées des Nations Unies. En outre, les États-Unis se refusèrent à payer une partie de leur contribution à l'administration du système de l'ONU. Toutefois, l'intervention rapide de l'ONU lors de la famine de 1984-1985 en Afrique, le rôle primordial joué par le Secrétaire général dans le cessez-le-feu intervenu entre l'Iran et l'Iraq en 1988, ainsi que le retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan au début de 1989, entre autres, ont aidé les Nations Unies à regagner la confiance des États membres.

Dans les années 80, alors qu'on prend de plus en plus conscience des terribles menaces qui pèsent sur l'environnement planétaire, des problèmes que posent les arrivées massives de réfugiés et la soudaine propagation du sida, il a bien fallu se rendre à l'évidence que certains problèmes sont si universels et complexes qu'ils ne peuvent tout simplement pas être réglés de façon unilatérale ou bilatérale, et que le système des Nations Unies est un instrument indispensable de protection et de réglementation du village planétaire.

## L'ONU aujourd'hui : son mode de fonctionnement

Les Nations Unies comprennent six organes principaux : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, la Cour internationale de justice et le Secrétariat. Voici une description de ces divers organes.

### *L'Assemblée générale*

L'Assemblée générale est l'épine dorsale des Nations Unies. Tous les autres organes qui en émanent doivent rendre compte de leur action devant elle, directement ou indirectement.

Une fois par an, l'Assemblée générale se réunit en session régulière à New York pour discuter des questions internationales, examiner les activités de l'ONU et en déterminer le programme. Après une séance plénière d'ouverture, l'Assemblée se répartit en sept commissions. Comme pour l'Assemblée elle-même, tous les pays membres sont habilités à siéger aux commissions. La Première Commission est chargée des questions du désarmement et de la sécurité. La Deuxième s'intéresse aux problèmes économiques et financiers. La Troisième s'occupe des affaires sociales, humanitaires et culturelles, la Quatrième des territoires sous tutelle (voir la section sur le «Conseil de tutelle»), la Cinquième des questions administratives et budgétaires de l'ONU et la Sixième, des affaires juridiques; enfin, la Commission politique spéciale se penche sur toutes sortes de questions intéressant la politique et la sécurité, comme le maintien de la paix. L'assemblée plénière continue à examiner les grands dossiers de conflit régional dans le monde.

Les résolutions proposées par les commissions sont ensuite soumises au vote de l'Assemblée à l'occasion d'une séance de clôture. Aux termes du règlement de l'Assemblée générale, chaque pays dispose d'une voix. Pour être adoptées, les résolutions doivent obtenir la majorité des suffrages.

Même si bon nombre de ses résolutions sur des questions importantes n'ont pas été traduites en actes, l'Assemblée générale a indubitablement influencé les affaires internationales par ses travaux. Elle a fixé un éventail de normes internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle a également attiré l'attention du monde sur des problèmes internationaux comme la course aux armements, la croissance démographique, la détérioration de l'environnement, le trafic international des drogues, l'habitat humain et la condition des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des sans-abri et des handicapés. D'autres organes de l'ONU donnent alors suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée à l'égard de ces questions.

### *Le Conseil de sécurité*

Sous le régime de la Charte de l'ONU, le Conseil de sécurité assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité. Il se compose de cinq membres permanents — la Chine, la France, l'Union soviétique, le Royaume-Uni et les États-Unis — chacun jouissant du droit de veto. Il comprend également dix autres membres, dont cinq sont élus chaque année par l'Assemblée générale pour un mandat de deux ans.

Conformément à la Charte, tous les membres des Nations Unies conviennent d'accepter et d'exécuter les décisions du Conseil. Au cours des décennies, le Conseil a émis de nombreuses directives de cessez-le-feu qui ont permis de contenir les hostilités. C'est lui également qui envoie les forces de maintien de la paix de l'ONU dans les régions en conflit afin qu'elles s'interposent entre les adversaires ou qu'elles veillent à l'observation et au contrôle des accords de cessez-le-feu ou de retrait des troupes.

### Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies

Le Conseil de sécurité est le seul organe intergouvernemental des Nations Unies à siéger en permanence. Les représentants des pays membres du Conseil sont de service 24 heures par jour, prêts à se réunir en cas d'éclatement d'une grande crise internationale. Le Secrétaire général participe activement aux délibérations du Conseil de sécurité.

Le Canada a été élu membre du Conseil de sécurité environ une fois par décennie. Son premier mandat date de 1948-1949, et il a été réélu pour 1989-1990. Le gouvernement canadien a toujours considéré la participation au Conseil comme une importante responsabilité multilatérale. Encouragé par des signes de relâchement de la tension sur l'arène politique internationale, le Canada estime que sa dernière élection au Conseil lui donnera l'occasion encore une fois de mettre à profit ses compétences de conciliateur pour contrer les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

***Le Conseil économique et social***

Le Conseil économique et social (ECOSOC), qui compte 54 membres, se réunit deux fois par an pour des séances d'un mois (une fois à New York et une fois à Genève). Si au départ ECOSOC devait coordonner les travaux des programmes socio-économiques des organismes spécialisés de l'ONU — qui accaparent plus de 80 p. 100 de l'ensemble du personnel et des ressources financières de l'ONU —, il n'a pas réussi à en prendre l'initiative, contrairement à ce qu'avaient escompté les auteurs de la Charte de l'ONU.

C'est par l'intermédiaire des programmes et des institutions spécialisées qui font nominalement partie d'ECOSOC que l'ONU exerce son influence la plus profonde. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la formation de bon nombre de ces institutions et il continue à les appuyer activement. Citons, notamment, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (mieux connue comme l'UNESCO), l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation météorologique mondiale et l'Organisation de l'aviation civile internationale, dont le siège est à Montréal.

De nombreuses conférences internationales ont été parrainées par ECOSOC. Il est arrivé qu'une conférence aboutisse à la création d'un organe spécialisé de l'ONU chargé de donner suite à ses recommandations. C'est ainsi, par exemple, qu'un Canadien du nom de Maurice Strong a présidé la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de l'homme à Stockholm en 1972. La réussite de la conférence a incité l'Assemblée générale à établir la même année le Programme des Nations Unies pour l'environnement, dont M. Strong fut le premier directeur exécutif. D'autres conférences, comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, mettent sur pied leurs propres programmes et canalisent des fonds vers les organes spécialisés pour favoriser la réalisation des objectifs de l'ONU.

***La Cour internationale de justice***

La Cour internationale de justice comprend 15 juges désignés au scrutin majoritaire par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Établie de manière à représenter toutes les principales formes de civilisation et les principaux systèmes juridiques du monde, elle constitue la plus haute instance judiciaire internationale. Au fil des ans, la Cour a prononcé d'importants jugements, créant des précédents et clarifiant des points de droit fondamentaux. Elle sert également de conseil consultatif sur des questions juridiques auprès du Secrétaire général et de l'Assemblée générale.

***Le Conseil de tutelle***

Le Conseil de tutelle, créé en 1946, est un organe chargé de défendre les intérêts des «territoires en tutelle» sous le régime d'une administration étrangère. Le Conseil a pratiquement terminé ses travaux car il ne reste qu'un territoire en tutelle, Palau, archipel du Pacifique relevant de la tutelle stratégique des États-Unis. Les dix autres territoires en tutelle d'origine ont soit obtenu leur indépendance ou ont fusionné avec des pays voisins.

***Le Secrétariat***

Le Secrétariat comprend le Secrétaire général des Nations Unies et un personnel provenant de toutes les régions du monde. En plus d'exécuter les directives des cinq autres organes principaux, le Secrétaire général assume le rôle public de porte-parole en chef des Nations Unies. Il a acquis également des compétences politiques de médiateur et de négociateur dans les différends internationaux. Les membres du Secrétariat ne sont pas censés accepter de directives d'une autorité autre que les Nations Unies. Pour leur part, les gouver-

nements sont tenus, aux termes de la Charte, de respecter le caractère exclusivement international du Secrétariat.

L'exercice des activités de l'ONU — ses nombreux programmes, ses conférences et l'administration du système lui-même — suppose des sommes considérables et un personnel nombreux. Plus de 50 000 membres du personnel sont en poste de par le monde.

Les activités des Nations Unies sont financées par les pays membres au moyen de droits imposés et de dons volontaires. Le Canada arrive au quatrième rang des pays membres pour les contributions imposées et volontaires qu'il verse, (plus de 36 millions de dollars canadiens en espèces en 1986).

## Renversement de la course aux armements

À l'heure actuelle, les questions connexes de la limitation des armements et du désarmement sont considérées par le Canada et par l'ONU comme des éléments fondamentaux d'une paix et d'une sécurité durables. Le Canada participe aux travaux de toutes les instances multilatérales de l'ONU sur la limitation des armements, notamment la Première Commission de l'Assemblée générale et la Commission du désarmement, ainsi que la Conférence sur le désarmement, dont le mode de fonctionnement est inspiré de l'ONU mais qui constitue un organe distinct. Chacune de ces instances a ses propres difficultés et problématiques à surmonter. L'expérience de trois décennies a montré que la route qui mène vers le désarmement est pleine d'embûches.

La Première Commission, qui est chargée des questions politiques et de sécurité, a au programme tous les enjeux de la limitation des armements et du désarmement. Il s'agit d'un organe délibératif qui présente des projets de résolution à l'Assemblée générale pour adoption à la majorité simple des suffrages.

La plus connue des résolutions sur le désarmement dont la Première Commission a été l'instigatrice porte sur la conclusion d'un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Depuis 1945, il y a eu plus de 1 500 explosions nucléaires. Il s'agissait dans tous les cas, sauf deux (Hiroshima et Nagasaki) de simples essais. Le Canada et bien d'autres pays membres de l'ONU sont d'avis que l'interdiction des essais représente une mesure concrète et réaliste, susceptible de contribuer de façon appréciable à mettre un terme à la course aux armements nucléaires. Le Canada s'est également montré en faveur de l'interdiction de la production de matières fissibles destinées aux armements nucléaires, idée qui gagne régulièrement du terrain à l'Assemblée générale.

La Commission du désarmement (CDNU) est un autre corps délibératif, mais qui ne consacre son attention qu'à un nombre limité de questions de limitation des armements et de désarmement. Alors que la Première Commission exerce ses activités par mise au voix, la CDNU fonctionne par consensus. Les lignes directrices relatives aux «mesures de restauration de la confiance» et à la mise en œuvre de ces mesures à l'échelle internationale ou régionale figurent parmi les résultats les plus notables de la réunion de 1988, qui a duré un mois. Le Canada a appuyé fortement les travaux d'élaboration de ces lignes directrices par la CDNU. Comme l'a démontré l'Accord de paix entre l'Égypte et Israël, la restauration de la confiance entre des États ennemis peut mener à une paix durable.

Parmi les autres réussites d'importance de la CDNU au cours de la session de 1988, signalons la vérification de la limitation des armements. Pour la deuxième année, l'ambassadeur canadien pour le désarmement, M. Douglas Roche, présida un groupe de travail sur le sujet. Le groupe en arriva à un consensus sur un ensemble de 16 principes se rapportant à la vérification.

Jusqu'à présent, ni les instances de l'ONU ni les négociations bilatérales entre les superpuissances n'ont réussi à obtenir une réduction appréciable des arsenaux nucléaires ou conventionnels. Toutefois, la signature de l'Accord sur les forces nucléaires de portée intermédiaire (INF) par les États-Unis et l'URSS le 8 décembre 1987, qui pour la première fois interdit une catégorie d'armes dans son ensemble, est un geste encourageant. Le Canada tient énormément à ce que cet accord aboutisse à de nouveaux progrès vers la réduction des arsenaux nucléaires.

Si importantes qu'elles soient, les négociations dans le domaine nucléaire et spatial ne doivent pas détourner l'attention qu'il faut porter à la limitation des armements conventionnels. Quelque 80 p. 100 des dépenses totales en armements sont consacrées aux armements traditionnels. Conscient du fait que plus de 20 millions de personnes sont mortes par suite de conflits militaires «conventionnels» depuis 1945, le Canada appuie fortement les efforts que déploient les Nations Unies en vue de réduire les arsenaux conventionnels.

# Le Système des Nations Unies

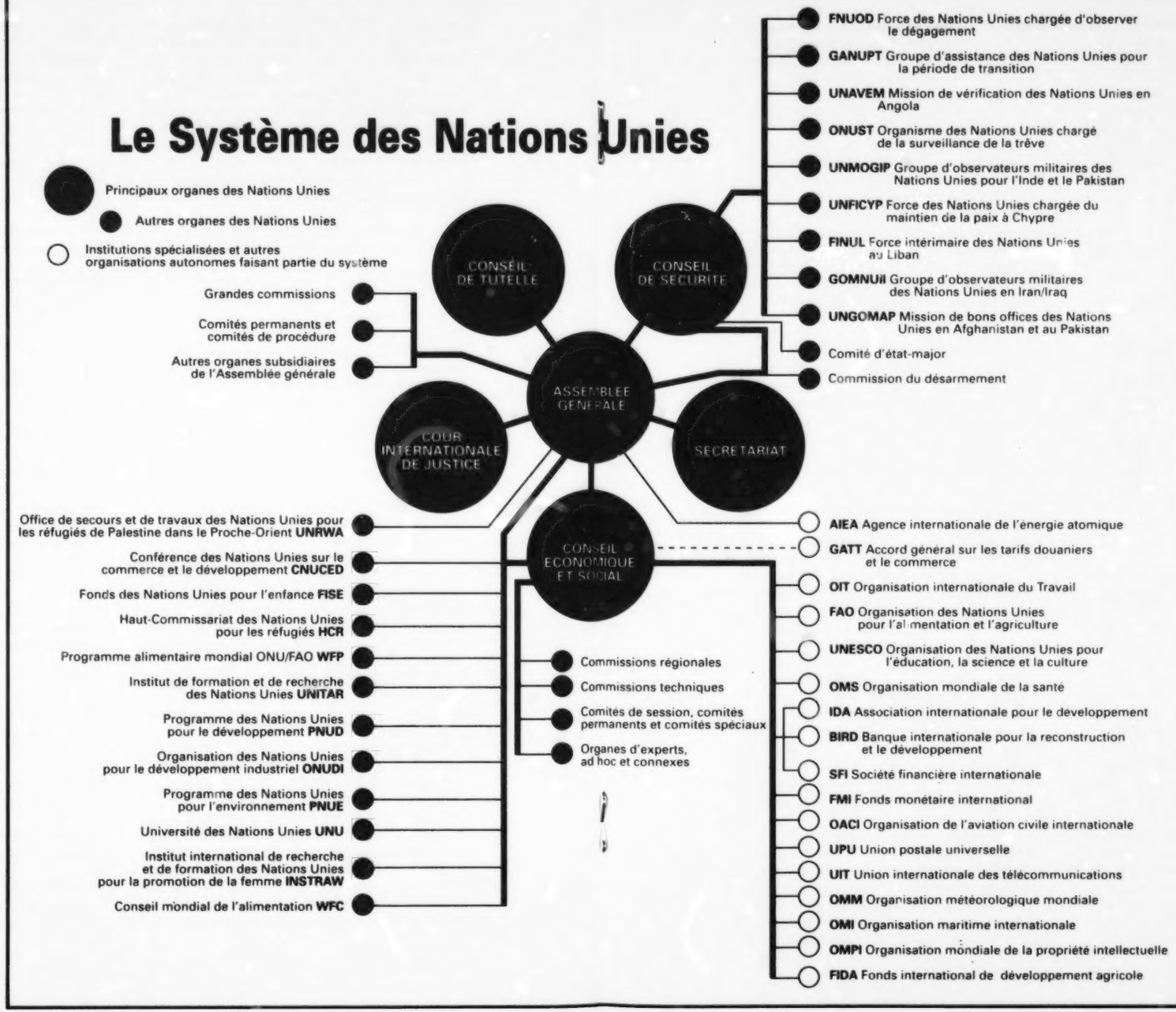

**Participation des forces armées canadiennes aux forces internationales de maintien de la paix et aux missions d'observation – de 1947 à nos jours**

| Opération | Endroit | Dates | Effectif maximum | Effectif actuel |
|---|---|---|---|---|
| Commandement des Nations Unies en Corée (UNCK) | Corée | 1950-1954 | 8 000 | — |
| Force d'urgence des Nations Unies (FUNU I) | Égypte | 1956-1967 | 1 007 | — |
| Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) | Congo | 1960-1963 | 421 | — |
| Autorité exécutive temporaire des Nations Unies (UNTEA) | Nouvelle-Guinée occidentale (à présent Irian occidental) | 1962-1963 | 13 | — |
| Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) | Chypre | 1964- | 1 126 | 580 |
| Force d'urgence des Nations Unies (FUNU II) | Égypte (Sinaï) | 1973-1979 | 1 145 | — |
| Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) | Israël/Syrie (Hauteurs du Golan) | 1974- | 220 | 225 |
| Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) | Liban | 1978 (avr.-sept.) | 117 | — |
| Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée (UNTCOK) | Corée | 1947-1948 | Non connu | — |
| Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) | Cachemire | 1949-1979 | 27 | — |
| Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) | Égypte<br>Israël<br>Jordanie<br>Liban<br>Syrie | 1954- | 20 | 22 |
| Commission militaire du commandement des Nations Unies pour l'armistice (UNCMAC) | Corée | 1953- | 2 | 1 |
| Groupe d'observation des Nations Unies au Liban (UNOGIL) | Liban | 1958-1959 | 77 | — |
| Mission d'observation des Nations Unies au Yémen (UNYOM) | Yémen | 1963-1964 | 36 | — |
| Mission d'observation des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNIPOM) | Frontière indo-pakistanaise | 1965-1966 | 112 | — |
| Mission des Représentants du Secrétaire général en République Dominicaine | République Dominicaine | 1965-1966 | 1 | — |
| Commission internationale de surveillance et de contrôle (CISC) | Cambodge<br>Laos<br>Vietnam | 1954-1974 | 133 | — |
| Commission internationale de contrôle et de surveillance (CICS) | Vietnam du Sud | 1973 | 248 | — |
| Équipe d'observation au Nigeria (OTN) | Nigeria | 1968-1969 | 2 | — |
| Force multinationale et d'observateurs (FMO) | Sinaï | 1981 | 140 | 135 |
| Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan (UNGOMAP) | Afghanistan | 1988- | 5 | 5 |
| Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Iran et en Iraq (GOMNUII) | Iran/Iraq | 1988- | 510 | 15 |
| Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) | Namibie | 1989- | 301 | 232 |

## Les gardiens de la paix

Dans un monde imparfait, les opérations de maintien de la paix sont devenues une partie essentielle des initiatives visant à désamorcer les conflits internationaux. Le Canada a participé à 18 des 19 opérations de maintien de la paix de l'ONU et a pris part à quatre missions de maintien de la paix en dehors des structures de l'ONU. Afin de résorber la crise de Suez en 1956, le Canada présenta la résolution de l'Assemblée générale qui devait aboutir à la création de la première Force d'urgence des Nations Unies (FUNU I). Cette force s'interposa pendant 11 ans entre les armées israélienne et égyptienne. M. Lester B. Pearson, qui était à l'époque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, remporta le prix Nobel de la paix pour le rôle de premier plan qu'il joua dans l'affaire de Suez.

Suez est certes l'un des faits saillants de la participation canadienne aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, mais il ne faut pas oublier que l'engagement du Canada s'étend sur plus de quatre décennies et que, depuis 1945, plus de 80 000 Canadiens ont revêtu le casque bleu des gardiens de la paix des Nations Unies.

En ce moment, les gardiens de la paix canadiens participent à cinq missions de maintien de la paix de l'ONU et à une mission multinationale. Le Canada est membre, depuis 1954, de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) , participant à la surveillance des accords conclus entre l'Égypte, le Liban, la Jordanie, la Syrie et Israël. Un effectif de logistique et de communications constitué de quelque 220 Canadiens est stationné sur le plateau du Golan et fait partie de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) . Cette force fut établie en 1974, après la guerre du Kippour, dans le but de faire observer le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie. Des troupes canadiennes font également partie de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) , mise sur pied en 1964, dont la présence est encore nécessaire comme tampon entre les collectivités chypriotes, grecques et turques.

La Force multinationale et d'observateurs (FMO) a commencé en 1981 à contrôler l'observation des clauses du traité de paix de 1979 entre l'Égypte et Israël. Le Canada fournit à la FMO, dans la péninsule du Sinaï, un effectif de 135 personnes ainsi que neuf hélicoptères. La FMO a été créée au moyen d'un protocole d'application du traité de paix plutôt que par l'intermédiaire des Nations Unies.

En 1988, le Canada a participé à de nouvelles missions de maintien de la paix de l'ONU. Il a accordé une aide considérable au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) . Quelque 400 soldats canadiens étaient responsables initialement de la mise en place du système de communications le long de la ligne de cessez-le-feu de 1 200 km. Quinze autres officiers comptent parmi l'effectif de 500 personnes de l'ONU en garnison au quartier général du GOMNUII ainsi qu'à des postes d'observation. Signalons enfin que le Canada a fourni du personnel à la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan (UNGOMAP).

En 1988, les forces de maintien de la paix de l'ONU ont reçu le prix Nobel de la paix pour le rôle qu'elles ont joué depuis la Seconde Guerre mondiale dans la stabilisation des conflits régionaux. Dans les années à venir, le maintien de la paix devrait, selon toute vraisemblance, demeurer un élément caractéristique des relations politiques internationales, un aspect important de la participation canadienne à l'ONU et un complément non négligeable des interventions de l'ONU à titre de médiateur des conflits régionaux et de négociateur de solutions politiques permanentes.

## Aide économique et développement

Dès la conférence de San Francisco, le premier ministre Mackenzie King avait souligné l'importance d'établir une communauté mondiale où la sécurité sociale et le bien-être social feraient partie du patrimoine commun de l'humanité. Pour atteindre ce but, l'ONU consacre une bonne partie de ses énergies à lutter contre la pauvreté et à aider à construire l'économie des États les plus pauvres du monde. Il ne faut donc pas s'étonner que les deux tiers des organismes de l'ONU se spécialisent dans les questions de l'économie et du développement.

Les programmes de développement des Nations Unies s'intéressent à beaucoup plus qu'aux éléments fondamentaux de survie, comme la nourriture et le logement. Ils ont pour but d'aider les pays à améliorer leurs infrastructures de base comme les chemins de fer, les routes, les ponts et les barrages, à adopter des méthodes agricoles plus productives et à mettre au point des systèmes de soins médicaux et d'éducation.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUDD) administre et coordonne la grande majorité de l'aide technique prodiguée par le système de l'ONU. Le Canada figure parmi les donateurs les plus généreux. Le PNUD, institué en 1966, est essentiellement un organisme de financement. Les activités qu'il finance sont le plus souvent menées par d'autres organismes et institutions du système de l'ONU, comme le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Organisation mondiale de la santé et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Ce dernier organisme, la CNUCED, gère un important programme de développement. Son but est de promouvoir le commerce international, en particulier entre les États qui en sont à une étape différente de développement. La CNUCED se réunit tous les quatre ans, tandis qu'un Conseil du commerce et du développement permanent exerce les fonctions de la Conférence lorsque celle-ci ne siège pas.

En 1946, l'ONU a créé un fonds temporaire fait de contributions volontaires afin d'aider les enfants des pays dévastés par la guerre, particulièrement en Europe. L'Administration de ce fonds a depuis évolué pour devenir le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), une des institutions spécialisées les mieux connues de l'ONU. Le principal objectif de l'UNICEF est aujourd'hui de venir en aide aux mères et aux enfants des pays en développement.

De nombreux projets de développement, et singulièrement les grands projets d'infrastructure, doivent bénéficier d'un financement international. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de même que ses sociétés affiliées, soit la Société financière internationale et l'Association internationale de développement, accordent des prêts et font crédit aux membres de l'ONU, notamment les pays en développement. Parmi les autres organisations économiques affiliées à l'ONU, signalons le Fonds monétaire international et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

La terrible sécheresse qui a frappé le Sahel en 1984-1985 illustre bien comment l'ONU peut jouer un rôle crucial pour sauver des vies à court terme et planifier la prospérité future à moyen et à long terme. En décembre 1984, le Secrétaire général ouvrit le Bureau pour les opérations d'urgence en Afrique afin de coordonner les opérations de secours qui sauvèrent la vie de millions de personnes. En 1986, l'Assemblée générale tint une séance extraordinaire pour discuter de la crise en Afrique. M. Stephen Lewis, alors ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies, présida le Comité qui s'entendit à l'unanimité sur l'opportunité de lancer le Programme prioritaire pour le redressement économique et le développement en Afrique. Le Programme supposait une aide et un investissement massifs de la part de la communauté internationale et des États africains eux-mêmes — 130 milliards de dollars américains au total sur une période de cinq ans. Le développement agricole figurait au haut de la liste des priorités, mais le Programme visait aussi d'autres grands objectifs comme le développement des industries agro-alimentaires, la lutte contre l'extension du désert et les réformes réglementaires en vue de stimuler la production agricole. En reconnaissance de ses réalisations, ainsi que de la généreuse intervention du Canada devant la crise africaine, le Secrétaire général fit de M. Lewis son conseiller spécial sur le Programme prioritaire.

Tous les efforts de l'ONU en vue de rehausser le niveau de vie dans les pays en développement, que ce soit en Afrique ou sur d'autres continents, pourraient se trouver complètement neutralisés si la menace de surpopulation n'était pas contrée de façon efficace. En 1987, la population mondiale atteignait cinq milliards d'habitants, et grimpera à six milliards dans les années 90. La répartition de cette croissance démographique n'est pas uniforme dans tous les pays. Dans le monde en développement, où vivent les trois quarts de la population mondiale, le taux de croissance est trois fois supérieur à celui des pays industrialisés. Le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (UNFPA) a été établi en 1969 en vue d'aider d'autres organisations de l'ONU, comme le PNUE et UNICEF, de même que d'autres gouvernements nationaux à promouvoir le planning familial et à sensibiliser les populations aux incidences économiques et sociales des changements démographiques.

Les problèmes environnementaux tels que les changements climatiques à l'échelle planétaire et

la pollution transfrontalière inquiètent de plus en plus la communauté internationale et ont une influence sur les décisions de l'ONU en matière de développement. Le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, publié en 1987, soulignait que la seule façon de mettre un frein à la dégradation de l'environnement est de pratiquer le «développement durable» — c'est-à-dire de développer l'industrie et l'emploi selon des modes qui ne causent pas de préjudice permanent à l'environnement.

Le défi que lance le rapport a été relevé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui joue un rôle catalyseur au sein du système de l'ONU. Au moyen de son Fonds pour l'environnement, le PNUE finance, entre autres, des programmes de surveillance environnementale régionale et globale ainsi que de recherche environnementale. Par ailleurs, le PNUE a parrainé le premier accord international sur l'environnement, appelé le Protocole de Montréal, qui engage les pays signataires à réduire de 50 p. 100, d'ici 1999, la production et la consommation des substances chimiques qui détruisent la couche d'ozone de la terre.

### Fixation de normes en matière de droits de la personne

L'ONU a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Depuis, elle a travaillé à faire accepter des conventions internationales sur les droits de la personne, portant plus précisément sur les droits civiques et politiques, sur les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que sur des questions particulières comme la torture et la discrimination contre les femmes.

Les droits de la personne sont un dossier qui relève de la responsabilité expresse de la Troisième Commission de l'Assemblée générale. Essentiellement, la Commission discute des questions des droits de la personne dont elle est saisie par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Cette dernière commission, formée en 1946, présente des rapports sur tous les aspects des droits de la personne, comme les libertés civiles et la discrimination en raison de la race, du sexe, de la langue ou de la religion.

Le rôle de l'ONU dans le dossier de l'égalité des sexes revêt une importance particulière pour le Canada, qui s'acquitte actuellement de son troisième mandat consécutif à la Commission de la condition de la femme, des Nations Unies. Par ailleurs, en 1989, la Canadienne Sharon Capeling a été nommée directrice du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), consacré exclusivement aux besoins des femmes des pays en développement. Le Canada est signataire d'une convention de l'ONU sur l'abolition de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme et continue à exercer des pressions sur les pays qui ont ratifié l'accord pour qu'ils en respectent les décisions.

La Commission de la condition de la femme s'emploie actuellement à intégrer à l'ensemble du système de l'ONU les recommandations, appelées Stratégies prospectives, présentées à l'occasion d'une conférence tenue à Nairobi en 1985 pour clore la Décennie des Nations Unies pour la femme.

Il est une autre responsabilité de l'ONU qui se rattache à la cause des droits de la personne, à savoir la protection des réfugiés. L'ONU administre l'aide aux réfugiés par l'intermédiaire des bureaux du Haut-commissaire pour les réfugiés (HCR), dont le Canada est membre du Comité exécutif depuis leur création en 1951. Le HCR précise les besoins des réfugiés, leur assure une protection internationale, coordonne et finance les interventions de secours et cherche à les aider à se rapatrier ou à trouver un nouveau pays d'accueil. Le Canada a contribué au financement d'un autre programme de l'ONU à l'intention des réfugiés, et ce depuis sa création, soit l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). M. Howard Kennedy, un Canadien, a été le premier directeur de l'UNRWA, qui fournit de l'aide, des programmes d'éducation et d'autres services aux Palestiniens qui vivent dans les territoires occupés et dans les États arabes voisins d'Israël.

### Droit international

La plupart des activités et des intérêts internationaux du Canada sont régis dans une certaine mesure par des traités internationaux. Le droit international a servi, et devrait continuer à le faire, d'instrument de promotion des intérêts du Canada. À vrai dire, la suprématie du droit est en soi dans l'intérêt du Canada, tout comme l'est la défense de l'ordre international par l'adoption de nouvelles règles juridiques destinées à régir les relations entre les États.

Le Canada contribue à élaborer et à codifier le droit international par sa participation à la Commission du droit international, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, et par diverses autres initiatives juridiques. C'est ainsi, par exemple, qu'en février 1988, sur l'intervention du Canada et de l'Autriche, une conférence tenue au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale à Montréal a abouti à l'adoption d'un protocole international pour la suppression des actes terroristes dans les aéroports. Un mois plus tard, le Canada devait encore jouer un rôle de premier plan à l'occasion d'une réunion de l'Organisation maritime internationale à Rome, où furent adoptés deux accords internationaux ayant pour but d'éliminer les actes terroristes sur les navires et les ouvrages en mer.

Les travaux juridiques visant l'assainissement de l'environnement se poursuivent. Le premier accord international en matière d'environnement — le Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone — signé en 1988, a depuis donné lieu à des réunions de suivi, mettant en présence des juristes et des spécialistes des questions politiques, destinées à améliorer les normes nationales, les accords régionaux et les protocoles mondiaux (portant, par exemple, sur les changements climatiques), et en vue de mettre au point une convention générale de protection de l'atmosphère.

## Maintien d'une tradition d'influence

Beaucoup de choses ont changé dans le monde depuis que les Nations Unies ont vu le jour. Beaucoup de choses ont changé au sein des Nations Unies elles-mêmes à mesure que cette petite organisation regroupant quelque 51 États prenait de l'ampleur pour devenir une organisation d'envergure à laquelle l'adhésion est quasi universelle. Pourtant, les buts que poursuit l'ONU aujourd'hui demeurent sensiblement les mêmes qu'au moment de sa création. Le 29 septembre 1988, le premier ministre Brian Mulroney concluait ainsi le discours qu'il prononçait devant l'Assemblée générale des Nations Unies :

*Les Nations Unies n'ont d'autre choix que de réaliser de toute urgence le programme qui les attend : gérer les forces irrésistibles du changement qui nous envahit; reconnaître l'interdépendance de notre monde et des questions avec lesquelles nous sommes aux prises; veiller à l'avènement d'un monde plus paisible, plus prospère et plus humain, un monde où les nations puissantes soient justes et les nations riches généreuses : un monde où toutes les nations puissent légitimement aspirer à une plus grande justice économique et sociale, car, il faut bien le reconnaître, il n'existe qu'une seule terre à conserver pour nos enfants.*

Cette publication fait partie d'une série portant sur divers aspects de la politique étrangère. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à : Direction des services de communications au Canada, Ministère des Affaires extérieures, 125, promenade Sussex, Ottawa K1A 0G2.

*(Also available in English)*



Canada